



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES

EXTRAIT du livre des délibérations de l'assemblée du Conseil des maires tenue le 11 mars 2020 à 19 heures.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-03-8712

Avis de conformité - Hydro-Québec - Ligne Appalaches-Maine

**ATTENDU** qu'Hydro-Québec projette de construire une nouvelle ligne de transport d'électricité, à courant continu, d'une tension de 320 kV et d'une longueur d'environ 103,4 km entre le poste des Appalaches à Saint-Adrien-d'Irlande et un point de traversée située à la frontière canado-américaine, dans la municipalité de Frontenac dans la MRC du Granit;

**ATTENDU** que la ligne de transport d'électricité traversera le territoire de la MRC des Appalaches dans les municipalités de Saint-Adrien-d'Irlande, de Saint-Joseph-de-Coleraine, de la Paroisse de Disraeli, de Sainte-Praxède et dans la ville de Thetford Mines et ce, sur une longueur d'environ 40 kilomètres;

**ATTENDU** qu'Hydro-Québec projette également l'ajout d'un convertisseur au poste des Appalaches dans le cadre de ce projet et qu'il fera partie de la nouvelle interconnexion avec l'État du Maine;

**ATTENDU** que, suite à l'analyse de l'avis d'intervention déposé par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, la MRC constate que ces travaux sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

**En conséquence**, il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement de décréter ce qui suit, à savoir:

**Que** la MRC des Appalaches donne un avis de conformité à l'égard des travaux de construction d'une ligne de transport d'électricité de 320 kV, d'une longueur d'environ 40 kilomètres entre le poste des Appalaches et un point de sortie dans la municipalité de Sainte-Praxède.

Adoptée

EXTRAIT certifié conforme à Thetford Mines ce 23 mars 2020.

LOUIS LAFERRIÈRE,  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

---

## PROCÈS-VERBAL OU COPIE DE RÉSOLUTION

### MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

---

Le mercredi 18 mars 2020 se tient à 19 h 30 à la salle de conférence de la MRC du Granit, la séance de mars du conseil des maires de la Municipalité Régional de Comté du Granit. Madame la préfète-suppléante, France Bisson, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre.

Conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-004 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux du 15 mars 2020 « CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 », la séance s'est tenue exceptionnellement à huis clos et certains élus participent via conférence téléphonique.

Madame la préfète-suppléante, France Bisson, préside la séance. À titre de secrétaire-trésorière de la MRC du Granit, j'agis comme secrétaire de l'assemblée.

Jean-Marc Grondin	Francis Bélanger	Gaby Gendron
Michel Ouellet (via conf. tél.)	Julie Morin	Ghislain Breton
Claude Roy	Jacques Bergeron	Jacques Breton
Yvan Goyette (via conf. tél.)	Peter Manning	Guy Brousseau
Bernard Therrien	Jeannot Lachance	Mario Lachance
Denis Lalumière	Pierre Brosseau (via conf. tél.)	

#### 2020-68

#### CONFORMITÉ DE LA MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE LIGNE D'INTERCONNEXION D'HYDRO-QUÉBEC ENVERS LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit est entré en vigueur le 25 avril 2003;

ATTENDU QU'Hydro-Québec s'est adressée à la MRC afin de permettre la mise en place d'une nouvelle ligne d'interconnexion entre St-Adrien-d'Irlande, dans la MRC des Appalaches et le Maine, aux États-Unis;

ATTENDU QUE le projet de ligne aura une longueur totale de 103.4 km, dont 63.4 km dans la MRC du Granit;

ATTENDU QUE le projet doit obtenir une conformité de la MRC;

ATTENDU QUE le projet prévoit de traverser les municipalités de Stratford, St-Romain, Stornoway, Nantes, Ste-Cécile-de-Whitton et Frontenac;

ATTENDU QUE le projet prévoit un élargissement de la ligne électrique existante dans les municipalités de Stratford, St-Romain, Stornoway et d'une partie de Nantes et la construction d'un nouveau tracé dans les municipalités de Nantes, Ste-Cécile-de-Whitton et Frontenac;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement de la MRC ne prévoit pas de disposition particulière en lien avec la mise en place de lignes électriques;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la MRC du Granit approuve et appuie la mise en place d'une ligne électrique d'interconnexion avec le Maine municipalités de Stratford, St-Romain, Stornoway, Nantes, Ste-Cécile-de-Whitton et Frontenac, en raison de sa conformité envers son schéma d'aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE 22 AVRIL 2020  
MINUTE : 2020-68

  
SONIA CLOUTIER  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière